



... FORMATION CONTINUE ...
LE GUIDE PRATIQUE

ANNÉE 2024

:: SOMMAIRE ::

L'EDASE	P.4
NOTRE OFFRE DE FORMATION CONTINUE	P.5
TARIFS & ABONNEMENTS ANNUELS 2024	P.11
AIDES AU FINANCEMENT DES FORMATIONS	P.12
LE CREDIT D'IMPOT	
LE FINANCEMENT FIFPL	
MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION	P.14
CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE EN LIGNE ET INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE	
LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE	
ÉVALUATION DES FORMATIONS	
ATTESTATIONS DE FORMATION	
ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT	
CONTACTS INFORMATIONS OU RÉCLAMATIONS	
SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION	P.18
NEWSLETTER	
EMAILINGS CIBLÉS	
RÉSEAUX SOCIAUX	

FORMATION CONTINUE DES AVOCATS GÉNÉRALISTES ET SPÉCIALISTES



*Relevez
les défis
d'aujourd'hui
et de demain !*

■ Se former à l'EDASE, c'est avoir le choix parmi plus de 300 formations

- Sur 30 matières du droit
- En partenariat avec des organismes de renom
- Délivrées par 150 intervenants spécialisés (avocats, magistrats, enseignants, experts et professionnels reconnus),
- Dans les 8 barreaux de son ressort,
- En présentiel, en visio-conférence et en e-learning.

■ Pour :

- Développer ses compétences professionnelles
- Actualiser et perfectionner ses savoirs juridiques
- Respecter son obligation de formation continue de 20h/an



www.edase.fr

:: L'EDASE ::

L'Ecole des Avocats du Sud-Est est un établissement d'utilité publique qui a pour mission, sous l'égide du Conseil National des Barreaux, d'assurer la formation initiale des élèves-avocats en vue de l'obtention du CAPA ainsi que la formation continue des avocats généralistes et spécialistes en exercice, au plus près de leur cabinet.

Elle est en charge également de :

- l'organisation des entretiens de validation des compétences en vue de l'obtention d'une mention de spécialisation ;
- l'organisation de l'examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle (article 98-1 du décret du 27 nov. 1991) pour les professionnels souhaitant intégrer la profession d'avocat ;
- de l'organisation des entretiens de validation de la compétence professionnelle en vue de l'obtention d'un certificat de spécialisation.

L'Ecole est située en plein centre de Marseille au 61, boulevard de la Blancarde – 13004 Marseille Elle bénéficie d'un large **ressort territorial très attractif** qui regroupe les huit barreaux de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence :



CHIFFRES CLÉS

- 319 formations proposées dans 12 pôles d'expertise
- 1 080 heures de formation continue dispensées
- 451 stagiaires ayant suivi et validé des formations e-learning (par le biais de Net for Lex et 360 learning)
- 535 avocats présents aux Estivales et Hivernales de la Formation
- 9 992 avocats accueillis en formation en présentiel, à distance et en e-learning
- 94.5 % d'avocats satisfaits et très satisfaits de la qualité des formations et des intervenants



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **actions de formation**.

Cette accréditation garantit l'éligibilité de toutes nos formations auprès des organismes financeurs de la formation professionnelle continue (FIF-PL, OPCO...).

:: LA FORMATION CONTINUE ::

:: LES OBLIGATIONS DE FORMATION CONTINUE POUR LES AVOCATS ::

Afin d'assurer le perfectionnement des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession, l'ensemble des avocats inscrits au tableau de l'ordre sont soumis à une obligation de formation continue de 20 heures par an.

Le Conseil National des Barreaux, conformément à sa mission légale, est chargé d'en définir les modalités.

L'obligation de formation classique est de 20 heures par an ou de 40 heures sur 2 ans.

Certains avocats sont soumis à une obligation renforcée de formation :

- Pour les spécialistes : l'obligation est de 10 heures par an et par spécialité ;
- Pour le jeune barreau (moins de 2 ans d'exercice) : l'obligation est de 10 heures par an pendant les 2 premières années en déontologie et vie professionnelle ;
- Pour les avocats issus de l'art 98-1 L 1971 : les 20 heures annuelles obligatoires doivent être consacrées en totalité aux enseignements en déontologie et vie professionnelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la formation continue est obligatoire pour les avocats inscrits au tableau de l'ordre. Chaque année, au plus tard le 31 janvier, les avocats doivent fournir au Bâtonnier de l'ordre de leur barreau toutes les attestations de présence aux différentes formations suivies l'année précédente.

:: NOTRE OFFRE DE FORMATION CONTINUE ::

Choisir de se former avec l'EDASE, c'est faire le choix de la **qualité** pour sa carrière professionnelle, faire face aux nouveaux enjeux de la profession et **développer son approche de chef d'entreprise**. Pour nous, au-delà des obligations de la profession, chaque formation doit être un atout pour votre avenir. L'EDASE met toujours au cœur de ses préoccupations la **qualité** et l'**accessibilité** de sa formation continue.

Notre offre de formation est composée comme suit :

:: 3 FORMULES DE FORMATION ::

Le type varie en fonction du lieu de la formation, de la date de sa programmation, de l'intervenant, de la demande des avocats.

Pour visualiser en un clin d'œil le type de formation, nous avons créé des pictogrammes que vous retrouverez sur les plaquettes des sessions ainsi que sur notre catalogue en ligne :

 <p>PRÉSENTIEL</p>	 <p>VISIOCONFÉRENCE</p>	 <p>E-LEARNING</p>
<p>La force de l'échange en groupe, dans un lieu donné, avec un ou plusieurs formateurs et pour une durée définie</p>	<p>Un moyen interactif à distance pour échanger et se former, sans vous déplacer, avec des horaires définis</p>	<p>La liberté de vous former à votre rythme, quand vous le souhaitez</p>

:: 12 PÔLES THÉMATIQUES ::

Afin d'identifier les formations correspondantes à vos domaines d'expertise et à vos centres d'intérêt, nous avons structuré notre catalogue par pôle et par matière. Il est actualisé quotidiennement et vous donne accès à plus de 300 formations par an. Il propose des thèmes nombreux et variés, facilement identifiables :

<p>DROIT CIVIL</p>	<p>DROIT DES AFFAIRES</p>	<p>DROIT SOCIAL</p>	<p>DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE</p>
<p>Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine Droit du dommage corporel Droit des assurances Droit immobilier Droit rural</p>	<p>Droit commercial, des affaires et de la concurrence Droit des sociétés Droit des associations et des fondations Droit bancaire et boursier Droit du crédit et de la consommation Droit de la fiducie Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution Droit fiscal et droit douanier Droit des transports</p>	<p>Droit du travail Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale</p>	<p>Droit pénal et Procédure pénale</p>
<p>DROIT PUBLIC</p>	<p>DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES, DE L'INFORMATIQUE ET DE LA COMMUNICATION</p>	<p>DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</p>	<p>PROCÉDURES</p>
<p>Droit public Droit des étrangers et de la nationalité Droit de la santé Droit de l'environnement</p>	<p>Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication</p>	<p>Droit de la propriété intellectuelle</p>	<p>Procédure civile MARD / Médiation Droit de l'arbitrage</p>
<p>DÉONTOLOGIE</p>	<p>EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE</p>	<p>DROIT INTERNATIONAL ET DE L'UE</p>	<p>DROIT DU SPORT</p>
<p>Déontologie</p>	<p>Vie professionnelle Langues</p>	<p>Droit international et de l'Union européenne</p>	<p>Droit du sport</p>

:: DES FORMATIONS SPÉCIALISANTES ::

L'EDASE propose aux avocats disposant ou désirant obtenir la mention de spécialisation des formations spécialisantes.

Pour que ces formations soient aisément identifiables dans notre catalogue, l'EDASE a créé un repère « SPÉCIALISATION ».



:: DES FORMATIONS RECOMMANDÉES POUR LES JEUNES AVOCATS ::

Parce que l'EDASE souhaite accompagner au mieux les jeunes avocats, nous avons créé un repère « RECOMMANDÉ JEUNE BARREAU » qui permet d'identifier aisément les formations qui nous semblent essentielles à leur réussite professionnelle.

Ces formations sont bien évidemment, également, ouvertes à tous les avocats.



:: DES FORMATIONS ADAPTÉES À TOUS LES NIVEAUX ::

TOUS	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Tout public et vie professionnelle	Acquisition des fondamentaux	Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière	Niveau s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière

L'accès à un niveau élevé peut être imposé par un formateur notamment en demandant à l'avocat de suivre antérieurement une formation d'un niveau inférieur ou en justifiant par exemple du nombre de dossiers suivis en la matière dans l'année écoulée.

:: DIFFÉRENTS FORMATS DE FORMATIONS ADAPTÉS ::



Lorsque les formations se déroulent en présentiel, elles ont lieu soit dans nos locaux, soit dans des lieux dédiés, soit dans les locaux des ordres des avocats des barreaux du ressort :

AIX-EN-PROVENCE

MAISON DE L'AVOCAT

Hôtel de Maliverny - 33, rue Emeric David
13100 Aix-en-Provence



ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

MAISON DE L'AVOCAT

6, cours du Tribunal
04000 Digne-les-Bains



DRAGUIGNAN

MAISON DE L'AVOCAT

Bibl. de l'Ordre - 11, rue Pierre Clément
83300 Draguignan



GRASSE

MAISON DE L'AVOCAT

Espace Garnero - 64, avenue Pierre Sépard
06130 Grasse



MARSEILLE

MAISON DE L'AVOCAT

51, rue Grignan
13006 Marseille



MARSEILLE

EDASE - École des Avocats du Sud-Est

61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille



NICE

MAISON DE L'AVOCAT

Bibliothèque de l'Ordre, Salle P. Joselet
18, rue Alexandre Mari
06000 Nice



TARASCON

MAISON DE L'AVOCAT DE TARASCON

Quartier Kilmain
28, allée du Général Jennings de Kilmain
13150 Tarascon



TOULON

MAISON DE L'AVOCAT

33, rue Berrier Fontaine
83000 Toulon



:: INTERVENANTS, METHODES PÉDAGOGIQUES ET EVALUATION ::

L'EDASE compte plus de 150 intervenants spécialisés (avocats, magistrats, enseignants, experts et professionnels reconnus).

Pour chaque action de formation, un descriptif détaillé de la formation est disponible en ligne. Les intervenants fournissent aux apprenants un **support pédagogique** qui est en général constitué d'un plan détaillé, d'une compilation d'arrêts avec des abstracts, ou bien des schémas et des textes propres au domaine et à la formation visés. Ce support est transmis avant ou après la session en fonction des besoins des intervenants ; une projection peut être effectuée.

En présentiel, un vidéoprojecteur, un tableau blanc ou un paperboard est disponible. En visioconférence, un tableau blanc virtuel est parfois utilisé. Les intervenants font un partage d'écran depuis la plateforme Zoom pour diffuser le support pédagogique.

Les méthodes pédagogiques varient en fonction des actions et des types de formation. Elles peuvent être transmissives (exposé, projection, notes ou schémas au paper board ou sur tableau), incitatives (questionnement, tours de table en début et en fin de séance), ou appropriatives (cas pratiques, tests, QCM).

Chaque action de formation comporte une liste d'objectifs pédagogiques opérationnels et évaluables afin d'amener les apprenants à exploiter au mieux, dans leur pratique professionnelle, les informations dispensées par le formateur.

Au début de chaque session, le formateur réalise un tour de table en début de chaque session afin d'identifier les niveaux de connaissance de chacun et d'adapter ses propos. Il effectue une évaluation d'atteinte des objectifs opérationnels de l'action de formation à partir de questionnements, cas pratiques ou QCM posés au stagiaire. Il fait retour de ces évaluations à l'EDASE et remplit une fiche de suivi ainsi qu'un bilan de formation. Ces fiches sont systématiquement enregistrées et traitées par l'EDASE. Tout retour de stagiaire ou de formateur peut également se faire directement par oral ou par mail.

:: LA GARANTIE DE QUALITÉ DATADOCK ::

Depuis 2018, l'intégralité des formations de l'EDASE est référencée Datadock, référentiel national des formations. Datadock est une base de données unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité. Elle permet aux financeurs de la formation professionnelle réunis au sein du GIE D2OF de vérifier la conformité des organismes de formation vis-à-vis des 6 critères qualité définis par la Loi. Les organismes de formation Datadock sont tenus de répondre à 21 indicateurs définis par les financeurs qui leur permettent d'être en conformité avec ces 6 critères d'exigence de qualité.

L'EDASE s'engage également à se conformer aux attentes du CNB et des financeurs de la formation professionnelle tels que le FIF-PL avec lequel elle signe une convention annuelle de dotation.

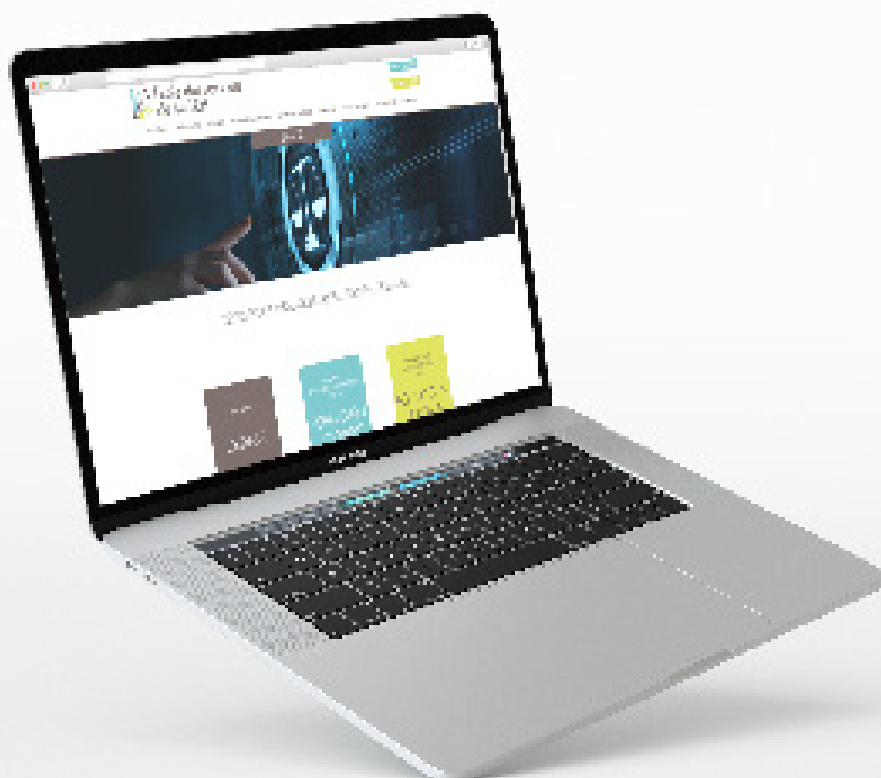
:: LA GARANTIE DE QUALITÉ QUALIOPi ::

La loi n° 2018-711 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds public ou mutualisés.

Obtenu le 4 août 2021, la marque Qualiopi vise à attester de la qualité du processus mis en oeuvre par l'EDASE et à permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des avocats.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

ABONNEMENT ANNUEL



■ ÉCONOMISEZ
JUSQU'À 100€

SOUSCRIVEZ VOTRE ABONNEMENT ANNUEL
DANS VOTRE ESPACE AVOCAT



www.edase.fr

:: TARIFS & ABONNEMENTS ::

:: TARIFS HORS ABONNEMENT ::

Toutes nos formations sont accessibles de manière individuelle selon un tarif donné à titre indicatif.

Certaines formations exceptionnelles ou de niveau 2 ou 3 peuvent faire l'objet de tarifs différents.

	AVOCAT	AVOCAT JEUNE BARREAU (moins de 2 ans d'exercice)
Atelier de 3h	50 €	25 €
Journée de 6h - Niveau tous ou 1	130 - 150 €	70 - 90 €
Journée de 6h - Niveau 2 ou 3	160 - 180 €	90 - 100 €

:: UN ABONNEMENT ANNUEL ATTRACTIF ::

Afin de répondre au mieux aux attentes de formation continue des avocats, l'EDASE propose une **formule de tarification par abonnement** :

- Un forfait pour 12h ou 24h de formation ;
- Un accès à toutes les formations, tous les thèmes, toutes les dates, tous les formats (hors cycles niveau 2 et 3, journées niveau 2 et 3, universités, colloques de prestige et séminaires de prestige) ;
- Valable pendant 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile ;
- Abonnement nominatif, personnel et individuel ;
- Une fois l'abonnement 24h utilisé en intégralité, une extension des heures est possible sur demande expresse à l'adresse suivante : formationcontinue@edase.fr.

TARIF AVOCAT

Abonnement annuel 24h Souscription pour 24h de formation	300 €
Abonnement annuel 12h Souscription pour 12h de formation	180 €

Economisez jusqu'à 100€

:: LES AVANTAGES DE L'ABONNEMENT EDASE ::

- **La flexibilité** : une liberté totale d'organisation de votre agenda
Souscrivez l'abonnement annuel, puis choisissez vos formations, quand vous le souhaitez, en cours d'année.
- **La facilité** : un paiement unique
À réception de votre bon de commande et du règlement, une facture vous est adressée.

**SOUSCRIVEZ VOTRE ABONNEMENT ANNUEL
DANS VOTRE ESPACE AVOCAT**

:: AIDES AU FINANCEMENT DES FORMATIONS ::

Faites financer votre formation continue !

L'EDASE vous informe sur les dispositifs et organismes qui vous accompagnent dans vos projets de formation.

:: DÉDUISEZ PLUS DE 400€ DE CRÉDIT D'IMPÔT TOUS LES ANS ::

Pour tous les avocats exerçant en libéral

Bénéficiez d'un crédit d'impôt avec une simple déclaration fiscale annuelle.

Le décret du 23 août 2006 instaure un crédit d'impôt par heure de formation suivie dans la limite de 40h/an sur la base de 11,65 €/h (taux horaire brut du SMIC au 1^{er} janvier 2024), soit un maximum de 466€/an en 2024 déclarable en 2025.

Le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur les bénéfices dûs au titre de l'année au cours de laquelle vous avez suivi les heures de formation.

Retrouvez l'intégralité des informations concernant le crédit d'impôt pour vous accompagner dans vos démarches sur notre site www.edase.fr, dans la rubrique Aides au financement ou en consultant notre Guide du financement.

Exemple de l'impact du crédit d'impôt sur le coût de la formation continue

(sur la base du taux horaire du SMIC au 1^{er} janvier 2024 : 11,65 euros)

	TARIF AVOCAT	CRÉDIT D'IMPÔT	COÛT RÉSIDUEL POUR L'AVOCAT
Abonnement Annuel 24h	300€	-279,6 €	20,4€
Abonnement Annuel 12h	180€	-139,8 €	40,2 €
Formation hors abonnement de 3 h	50 €	-34,95 €	15,05 €

:: BÉNÉFICIEZ D'UNE PRISE EN CHARGE PAR LE FIF-PL ::

Pour tous les avocats exerçant en libéral

Le FIF-PL, Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux, finance la formation continue des professionnels libéraux en contrepartie de la Contribution à la Formation Professionnelle (CFP) versée à l'URSSAF à travers vos cotisations obligatoires.

Vous pouvez bénéficier d'un budget annuel de formation pouvant aller jusqu'à 600€ en 2024, utilisable pour des formations au collectif et/ou à l'individuel.

BUDGET ANNUEL DE FORMATION	MONTANT PRIS EN CHARGE	CONDITIONS
Prise en charge individuelle	Jusqu'à 600€/an/avocat	Prise en charge plafonnée à 200€/jour
Prise en charge collective	Limitée à 200€/an/avocat En déduction du budget annuel de 600€	Prise en charge plafonnée à 200 €/jour pour 6h de formation ou 400 €/jour pour 12h de formation

:: Prise en charge collective :

L'EDASE a établi avec le FIF-PL une convention de financement de formation sur une partie de ses formations. Le FIF-PL verse directement et en toute transparence les prises en charge collectives à l'Ecole, sous certaines conditions strictes, comme la communication de votre [attestation de contribution à la formation professionnelle](#) émise annuellement que vous pouvez télécharger sur le site de l'URSSAF dans votre espace personnel (un tutoriel de téléchargement se trouve sur notre site internet).

L'Ecole répartit ce financement sur l'ensemble des formations de son catalogue afin de vous faire bénéficier de formations de qualité à des prix très modérés, parmi les plus compétitifs de la formation continue pour les avocats en France.

Le versement de ces sommes par le FIF-PL vient en déduction de votre droit individuel à formation.

:: Prise en charge individuelle :

Toutes les formations qui ne s'inscrivent pas dans le catalogue collectif peuvent être éligibles à une prise en charge individuelle selon les conditions du FIF-PL.

Pour en bénéficier, tout se fait en ligne sur votre espace adhérent FIF-PL :

- Inscrivez-vous sur l'espace adhérent du FIF-PL qui vous permettra de suivre tous vos financements ;
- Faites une demande en ligne au plus tard dans les 10 jours suivants le 1^{er} jour de formation ;
- Mentionnez la formation choisie (chaque formation nécessite une demande distincte) ;
- Après examen de votre dossier en commission, un numéro de dossier vous est affecté ;
- Une fois la formation effectuée, déposez l'attestation de présence et de règlement sur votre espace adhérent.

:: MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ::

:: CONSULTEZ NOTRE CATALOGUE EN LIGNE ::

L'intégralité de nos formations, séminaires spécifiques et universités sont disponibles sur notre catalogue en ligne sur le site www.edase.fr.

Le catalogue en ligne est **actualisé en permanence**.

Pour chaque formation, vous pourrez télécharger une plaquette détaillée.

:: INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE ! ::

:: Si vous avez souscrit un Abonnement Annuel 12 h ou 24 h :

Remplissez simplement le formulaire d'inscription de la formation choisie en ligne dans votre [Espace Avocat](#)

Et vous êtes inscrit !

:: Si vous n'avez pas encore souscrit d'Abonnement Annuel 12 h ou 24 h :

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre espace avocat ;
2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1, téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, rubrique « Documents » ;
3. Payez en ligne avec votre carte bancaire ;

Si vous ne disposez pas de carte bancaire, vous pouvez envoyer à l'EDASE par courrier votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE, accompagné de votre bulletin d'inscription rempli et imprimé.

:: RESPECTEZ LES DÉLAIS D'INSCRIPTION ::

- Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation ;
- Toute inscription ne sera validée définitivement qu'à réception de votre règlement ;
- Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation ;
- Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en salle de formation sans règlement effectué.

:: LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ::

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site (www.edase.fr/cgv). Ce document reprend les dix points suivants :

- Objet et champ d'application
- Modalités d'inscription et documents contractuels
- Tarifs
- Conditions de règlement
- Conditions d'annulation, de report ou de modification par l'EDASE
- Conditions d'annulation et de remplacement par le participant
- Système d'évaluation
- Propriété intellectuelle et droits d'auteur
- Contestation
- Mise à jour

:: ANNULATION D'INSCRIPTION ET REMBOURSEMENT ::

:: Par l'avocat :

Toute annulation doit impérativement être notifiée par courrier, fax ou mail à l'EDASE et lui parvenir **7 jours au moins avant le début de la formation**.

A défaut, aucun remboursement ne sera accordé.

:: Par l'EDASE :

Pour des questions d'organisation et selon la volonté de certains intervenants, certaines formations ne pourront se dérouler qu'avec un nombre minimum et/ou maximum d'inscrits. Si le seuil maximum est dépassé, nous inscrivons les demandes sur liste d'attente et recontactons les stagiaires supplémentaires soit pour leur faire part d'un désistement soit pour les informer de la tenue d'une autre session.

A défaut de seuil minimum, la formation sera annulée et éventuellement reportée.

Les conditions sanitaires peuvent également impacter l'organisation des formations.

Les personnes inscrites aux formations annulées ou reportées par l'Ecole seront prévenues dans les plus brefs délais par mail ou téléphone. En cas d'annulation, un remboursement des droits d'inscription sera effectué.

:: ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES FORMATIONS ::

Parce que la satisfaction des avocats est notre priorité

L'évaluation de la satisfaction s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de nos prestations.

Un questionnaire de satisfaction est envoyé par e-mail à la fin de chaque formation, conformément à la décision normative du CNB du 25 novembre 2011. Il permet de connaître le taux de satisfaction des apprenants et est aussi l'occasion d'exprimer leurs attentes concernant de nouvelles formations.

Chaque participant s'engage à y répondre sous 48h.

:: ATTESTATIONS DE FORMATION ::

Dans les 15 jours qui suivent une formation, l'EDASE invite chaque participant, directement par courriel, à se connecter sur son espace avocat pour télécharger les attestations de présence des formations suivies. Aucun duplicata ne peut être délivré.

L'Ecole ne délivre des attestations que pour les formations qu'elle organise et ce, uniquement, aux avocats.

:: CONTACTS INFORMATIONS OU RÉCLAMATIONS ::

Pour toute demande d'information ou toute réclamation, vous pouvez nous contacter :

:: Par email auprès du service concerné :

■ **Pour joindre la responsable du service Formation Continue :**

Mme Alexandra VERDOT : a.verdot@edase.fr

■ **Pour une inscription ou toute autre demande :**

Mme Catherine SUBRA ou Mme Céline BELZONS

inscriptionfc@edase.fr ou formationcontinue@edase.fr ou secretariatfc@edase.fr

■ **Pour joindre le référent handicap :**

Mme Anne BOCOVIZ, Directeur : a.bocoviz@edase.fr

■ **Pour joindre le service Communication :**

Mme Morgane NICOLAS : communication@edase.fr

:: Par téléphone :

■ Un numéro unique : 04 91 54 43 63

:: RÉFÉRENT HANDICAP ::

Le Directeur veille à l'accueil des personnes en situation de handicap et à leur orientation au sein de la structure. Des normes ont été mises en place au sein de notre bâtiment pour faciliter l'accès et assurer les aménagements nécessaires. Le Directeur joue aussi le rôle de facilitateur entre les différents acteurs internes et externes. Ses missions sont les suivantes :

- Favoriser le repérage des personnes en situation de handicap dès l'accueil dans le centre de formation;
- Veiller à une égalité de traitement tout au long de la formation, permettant un égal accès au droit à la formation pour les personnes en situation de handicap;
- Etre en capacité de mobiliser les dispositifs d'appui pour la mise en place de la compensation du handicap en formation autant que nécessaire.

L'EDASE dispose d'une liste de partenaires susceptibles d'intervenir sur le fonds handicap en fonction de la situation soulevée.

Par ailleurs, toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler directement à nos services afin que nous puissions mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Contact : Mme A. BOCOVIZ, Directeur

Téléphone : 04.91.54.43.63

Courrier électronique : a.bocoviz@edase.fr

:: RGPD ::

L'EDASE veille à éviter toute détérioration de l'information et à sécuriser le traitement de ses données.

Elle a créé son registre RGPD et a pris toutes les dispositions nécessaires pour sécuriser le traitement des données personnelles. Notre politique de confidentialité et de protection des données à caractère personnel est disponible sur notre site internet.

Le responsable du traitement des données est l'Ecole des avocats du sud-est ou EDASE. Les coordonnées de contact sont les suivantes :

Adresse postale : 61 Bd de la Blancarde, 13004 MARSEILLE

Téléphone : 04.91.54.43.63

Courrier électronique : a.bocoviz@edase.fr

La base légale du traitement des Données à Caractère Personnel de l'utilisateur sera l'intérêt légitime de l'EDASE à savoir :

- L'élaboration de profils au moyen de la navigation sur le site de la part d'un utilisateur inscrit sur celui-ci, ainsi que de tous les utilisateurs nous ayant communiqué leurs données à toute autre fin;
- L'élaboration de profils pour l'envoi d'informations générales pour l'utilisateur ;
- L'envoi d'enquêtes de satisfaction sur les produits achetés ou les services utilisés pour obtenir l'avis des bénéficiaires des prestations de l'EDASE afin de leur demander leur avis et de les améliorer.

Notre intérêt légitime consiste à pouvoir garantir que notre site reste sûr, et à pouvoir comprendre les besoins, les attentes et le niveau de satisfaction des utilisateurs, pour améliorer ainsi les services et les produits.

:: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

Newsletter mensuelle

Une newsletter mensuelle est envoyée par le service communication à l'ensemble de ses contacts. Organisée par pôle et matière, vous pouvez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

E-mailings ciblés par pôle et/ou matière

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des événements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

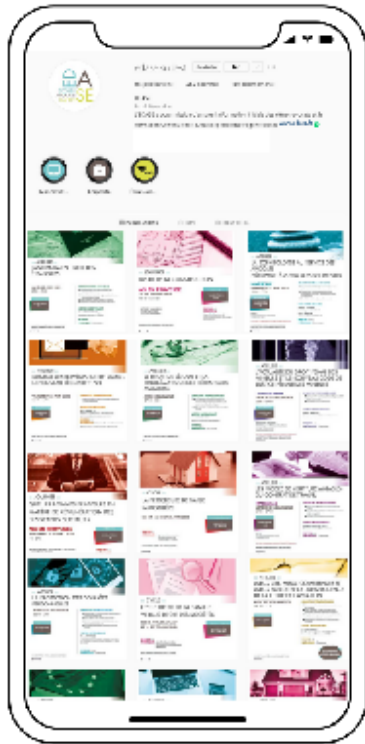
Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à contacter la chargée de communication

(communication@edase.fr), avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Votre / vos centres d'intérêts (liste en page 6)
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !

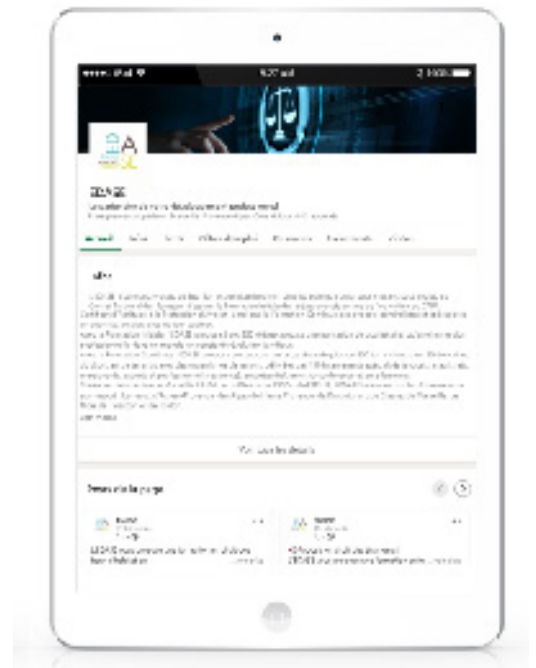
:: REJOIGNEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ::



[INSTAGRAM](#)



[FACEBOOK](#)



[LINKEDIN](#)



61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr